

# L'APPEL

Regards croisés en procédures  
civile et administrative

Sous la direction de Benjamin DEFOORT  
Professeur de droit public, Université de Tours

**TOURS**  
**5 OCTOBRE 2018**

**COLLOQUE**



# L'APPEL

## Regards croisés en procédures civile et administrative

COLLOQUE  
5 octobre 2018

**Salle du Conseil - Bâtiment B  
Faculté de Droit, d'Économie et des Sciences Sociales de Tours  
50 avenue Jean Portalis - 37200 TOURS**

Voie de recours de principe ouverte aux justiciables, dans tout système juridique, pour contester une décision de justice, l'appel est aujourd'hui à la croisée des chemins.

Dans le contentieux de l'administration, la fonction de juge d'appel a pour originalité de n'avoir été attribuée que très tardivement à des juridictions spécifiquement chargées de cette tâche, les cours administratives d'appel, et dont on a fêté il y a peu le trentième anniversaire. Certaines de ses caractéristiques peuvent ainsi être recherchées entre le modèle que constitue classiquement l'appel civil, et celui hérité du rôle historique du Conseil d'État comme juge de dernier ressort.

Mais c'est précisément dans cette même période que le pouvoir réglementaire a, par une série de décrets de mai 2017, modifié le régime de l'appel en matière civile, dans le prolongement de la réforme, plus profonde, de 2011. C'est tout autant l'accès au juge d'appel que son office qui se trouvent bousculés.

Ces textes annoncent d'autres réformes : dans quelles directions iront-elles ? Concernent-elles aussi l'ordre juridictionnel administratif ? Seront-elles anticipées, accompagnées ou nuancées par les jurisprudences des juridictions civiles et administratives ? Ces dernières s'inspireront-elles des nouvelles orientations de l'appel civil ? Autant de questions qu'il est apparu utile de poser lors de cette journée d'études et de soumettre aux regards croisés de civilistes et de publicistes.

9h15 **Accueil des participants**

**Ouverture** : **Nathalie Albert**, *Doyen de la Faculté de Droit, d'Économie et des Sciences Sociales de Tours*

**Présentation** : **Benjamin Defoort**, *Professeur de droit public, Université de Tours*

## L'accès au juge d'appel

**Matinée sous la présidence de Brigitte Phémolant,**

*Conseillère d'État, Présidente de la Cour administrative d'appel de Nantes*

10h00 **Le double degré de juridiction**

**Dominique D'Ambra**, *Professeur de droit privé, Université de Strasbourg*

**Charles-Édouard Sénac**, *Professeur de droit public, Université de Bordeaux*

11h00 **Débat et Pause**

11h30 **La saisine du juge d'appel**

**Jean-François Escourrou**, *Docteur en droit privé, Université Toulouse I Capitole*

**Ariane Meynaud-Zeroual**, *Maître de conférences en droit public, Université Panthéon-Assas Paris II*

12h30 **Débat et Déjeuner**

## L'office du juge d'appel

**Après-midi sous la présidence de Natalie Fricero,**

*Professeur de droit privé, Université de Nice Sophia-Antipolis,*

*Présidente de la Commission nationale d'examen d'avocat*

14h15 **L'objet de l'appel**

**Édouard De Leiris**, *Conseiller référendaire à la Cour de cassation*

**Olga Mamoudy**, *Professeure de droit public, Université de Valenciennes*

15h15 **La jurisprudence des Cours**

**Aude Rouyère**, *Professeure de droit public, Université de Bordeaux*

**Alexis Devauchelle**, *Avocat, ancien avoué près la Cour d'Appel d'Orléans*

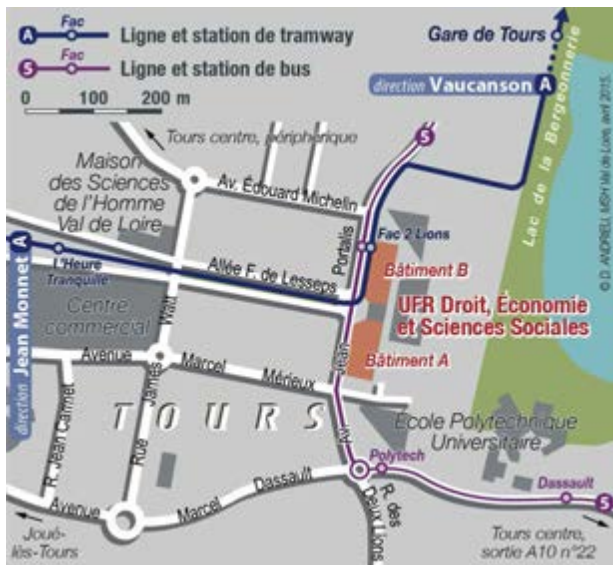
16h15 **Débat et Pause**

16h30 **Les juridictions suprêmes et l'appel**

**Hervé Hazan**, *Avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation*

**Gilles Pellissier**, *Maître des requêtes au Conseil d'État, Professeur associé à l'Université de Tours*

17h30 **Débat et clôture**



Plan d'accès

## Renseignements

Véronique PICARD  
 Ingénieur d'études  
 Responsable administrative de l'IRJI François-Rabelais  
[veronique.picard@univ-tours.fr](mailto:veronique.picard@univ-tours.fr)  
 02 47 36 11 70

## Inscription

Inscription obligatoire  
**Date limite d'inscription : 28 septembre inclus**  
 Frais d'inscription 120 €  
[irji.secretariat@univ-tours.fr](mailto:irji.secretariat@univ-tours.fr)  
 Gratuit pour les universitaires sur justificatif et les étudiants  
 Formation validée pour la formation continue  
 des avocats et des notaires (7 heures)

Règlement par chèque à l'ordre de  
**«Agent comptable de l'Université de Tours»** à envoyer à :

Faculté de Droit, d'Économie et des Sciences Sociales  
 IRJI François-Rabelais  
 Bâtiment D - Bureau 117  
 50 avenue Jean Portalis - BP 0607  
 37206 Tours Cedex 3